

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire, le 24 juin 2019, à 18 heures 30.

Présents : C. SOMAGLINO, M. VALLOT, D. ROUSSET, R. MONTAGNIER, F. TESTE, A.M. CORRAND, L. AUTRAND, G. PIOLLET, A. FULCHIRON, M.C. ROGEZ, M. CREPIN (à partir de 18h47), M.P. MONIER, J. MOUTON

Absents/excusés : C. TORTEL, A. FULCHIRON,

Pouvoir de : C. TORTEL à M. VALLOT, A. FULCHIRON à S. BOREL

Secrétaire de séance : M.P. MONIER

Approbation du PV du 08/04/2019 :

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal.

Approbation du PV du 29/04/2019 : quelques remarques sont soulevées

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal.

DECISION N°1 : ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE MONO-ATTRIBUTAIRE : Réalisation d'une voie nouvelle et aménagement d'espaces publics. Mission d'étude préliminaire et de maîtrise d'œuvre en infrastructure

M. le Maire donne lecture de la décision.

DECISION N°2 : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE DU CAMPING MUNICIPAL

La décision est annulée

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER, SECTION AL N° 203-501

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Maitres MONTAGARD ET RAMOGNINO, notaire à VAISON LA ROMAINE (VAUCLUSE), concernant le bien désigné ci-après appartenant aux Consorts ROUX domiciliés à LA COUTURE (62), 279 Rue de Lobiau.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL parcelles n° 203-501

Située 5 la Placetto 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 02a 49ca

Prix : 170 000 euros

Acquéreur(s) : M. VERSTRAETEN et Mme LEPEER domiciliés à Buis les Baronnie (26) 4 rue des Michelets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET TARIF ELECTRICITE

Proposition de tarif d'occupation du domaine public et tarif électricité :

- 8€ le m² à l'année pour les terrasses de bar,
- 10 € par an pour une fois par semaine pour les camions de restaurants ambulants, marchands ambulants,
- 4 € d'électricité par jour d'utilisation

VOTE : A L'UNANIMITE

FIXATION DES TARIFS DE L'ALSH POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Proposition de tarif pour l'ALSH

Septembre - Novembre - Janvier – Mars - Mai et Juin

Tranches par quotient familial	1 enfant	2 enfants	Par enfant supplémentaire	Occasionnelle	Dépassement d'horaire
De 0 à 350	40,00 €	59,00 €	15€	4 €	14€
De 351 à 650	42,00 €	62,00 €	16€	5 €	14€
De 651 à 950	45,00 €	66,00 €	17€	6 €	14€
De 951 à 1250	47,00 €	70,00 €	18€	7 €	14€
+ 1251	49,00 €	74,00 €	19€	8 €	14 €

Octobre - Décembre - Février – Avril

Tranches par quotient familial	1 enfant	2 enfants	Par enfant supplémentaire	Occasionnelle	Dépassement d'horaire
De 0 à 350	23,00 €	34,00 €	15€	4 €	14€
De 351 à 650	25,00 €	36,00 €	16€	5 €	14€
De 651 à 950	26,00 €	38,00 €	17€	6 €	14€
De 951 à 1250	28,00 €	40,00 €	18€	7 €	14€
+ 1251	30,00 €	43,00 €	19€	8 €	14€

Demande occasionnelle par enfant à la journée. Ne peut pas être utilisé plus que 2 fois par mois.

Une journée au Marigass revient entre 1,90€ et 2,33€ selon le quotient familial prix du goûter inclus.

Le TAP (Temps d'activités périscolaires) de 15h30 à 16h30 est gratuit pour tous.

Horaires

Selon le calendrier scolaire

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

Matin : 7h30 à 9h

Après-midi : 16h30 à 18h30

VOTE : A L'UNANIMITE

Arrivé de M. CREPIN à 18h47

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour la cantine scolaire, l'animation et le ménage

VOTE : A L'UNANIMITE

EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

La délibération est reportée au mois de juillet

DEMANDE DE FINANCEMENT A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2019 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ENTREE DE QUARTIER (HORS VOIRIE) CARREFOUR RUE DU BOUT DU MONDE ET RUE GIRONDE

Demande de financement à l'état. Annule et remplace la délibération n°1-18/03/2019

VOTE : A L'UNANIMITE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Lettres de remerciements au conseil municipal de la part de : Bibliothèque, temps de vivre, foire agricole, amitiés présence, élèves de Saint Maurice (séjour au camping), Drôme à vélo.
- La préfecture vient de nous alerter, la canicule est là, nous allons prendre les mesures adaptées.
- Le marché pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes a été passé : Une entreprise VR construction des Tourrettes, pour un montant d'environ 25 000 euros hors taxes. Subvention obtenue : 20 % du Département + la DETR

- La climatisation réversible pour la mairie et le comité des vigneronns a été commandé. Celles-ci sont HS, et cela coûterait plus cher de les réparer. Montant de l'achat environ 9 000 euros, installé par l'entreprise FROID Jean PETIT. Subvention obtenue : 20% du département
- Fauchage des bords de route ont commencé, depuis une semaine.
- Le maire, rencontre demain Richard Lamy, pour les panneaux SIL à finir.
- Lutte anti-moustiques : il faut que la population, prenne les mesures adéquates pour ne pas les attirer, mesures conseillées par la préfecture.
- G. PIOLLET signale qu'il y a eu un feu sur le champ d'épandage de la coopérative, a côté de la station d'épuration, pendant un fauchage. Il n'y a pas de dégâts apparents.
- Prochain conseil municipal présentation du RAD (rapport sur l'eau et assainissement) à 17H30 et conseil à 18H30.
- Fête de l'école aura lieu ce vendredi 28 juin à 18h30, le conseil municipal y est invité.
- J. MOUTON informe sur les deux nuits diviniques : 18 juillet et 8 août.
- D. ROUSSET annonce que la borne incendie à Sournure a été changée.
- Question d'un administré : les Drone volant sont-ils autorisés ?
Réponse de M. la Maire : il y a des règles à respecter pour autoriser le vol, mais les autorisations sont obligatoires.

La séance est levée à 19 h 20

Le Maire, Claude SOMAGLINO.

